

Séance publique du 19 décembre 2005

Délibération n° 2005-3088

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Marché à bons de commande d'entretien et pose des équipements vidéo et de détection - Autorisation de signer un marché pour des prestations de service**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2005-2735 en date du 21 juin 2005, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des prestations d'entretien et pose des équipements vidéo et de détection dédiés aux tunnels et aux caméras de visualisation de Criter.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 4 novembre 2005, a classé les offres et choisi l'offre du groupement conjoint Snef/Amec Spie pour le marché à bons de commande d'une durée d'un an ferme, reconductible trois fois une année et d'un montant annuel de 250 000 € HT minimum et 1 000 000 € HT maximum, soit 1 000 000 € HT minimum et 4 000 000 € HT maximum sur quatre ans.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour les prestations d'entretien et pose des équipements vidéo et de détection et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement conjoint Snef/Amec Spie, pour un montant annuel de 250 000 € HT minimum et 1 000 000 € HT maximum, soit 1 000 000 € HT minimum et 4 000 000 € HT maximum sur quatre ans.

2° - Les dépenses au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,